

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES EN DATE DU 12 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 12 août,

Les associés de la société 45-8 GRAND RIEU, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 2, rue Johannes Kepler, 64000 Pau, immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 921 531 521 (la « Société »), à savoir :

- La société 45-8 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros, dont le siège social est 4bis rue François de Curel, 57000 Metz, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 894 115 856, représentée par son Président, Monsieur Nicolas PELISSIER, propriétaire de 940 actions, soit 94 % du capital social et des droits de vote ;
- La société PERIDOTITE PARTICIPATIONS (anciennement dénommée Lavoisier H2 Geoconsult), représentée par Monsieur Eric GAUCHER, propriétaire de 30 actions, soit 3 % du capital social et des droits de vote ;
- La société G&OL (anciennement dénommée M&U), représentée par Monsieur Emmanuel MASINI, propriétaire de 30 actions, soit 3 % du capital social et des droits de vote ;

Réunissant l'intégralité du capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance :

- de l'accord de principe donné par 45-8 GROUP, actionnaire majoritaire de 45-8 GRAND RIEU de 45, à la présente modification de la date de clôture de l'exercice social, dans le cadre de l'harmonisation des dates de clôture au sein du groupe auquel appartient la Société ;
- du texte des présentes résolutions ;

Décident, conformément à la faculté offerte par l'article 14.6 des statuts (acte unanime), ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

(Prolongation de l'exercice social en cours et fixation d'une nouvelle date de clôture)

Les Associés décident, à titre exceptionnel et transitoire, de prolonger l'exercice social en cours de la Société, ouvert le 1er septembre 2025, afin qu'il s'achève le 31 décembre 2026 au lieu du 31 août 2026 initialement prévu, cet exercice transitoire ayant ainsi une durée de seize (16) mois.

Les Associés constatent qu'à compter du 1er janvier 2027, l'exercice social de la Société coïncidera avec l'année civile (1er janvier – 31 décembre).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (satisfaisant ainsi le quorum de 50 % requis par l'article 14.3.4 et la majorité de 97 % requise par l'article 14.3.6 des statuts pour les décisions extraordinaires).

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative de l'article 5 des statuts (Durée – Exercice social))

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société (Durée – Exercice social), dont le second alinéa sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 5 – DURÉE – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

45-8 GRAND RIEU

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 2, rue Johannes Kepler – 64000 Pau

RCS Pau 921 531 521

Par exception, et à titre transitoire, l'exercice social en cours à la date des présentes décisions, ouvert le 1er septembre 2025, a été prolongé et s'achèvera exceptionnellement le 31 décembre 2026. Le premier exercice social correspondant à l'année civile s'ouvrira le 1er janvier 2027. »

Le reste de l'article 5 et des statuts demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (satisfaisant ainsi le quorum de 50 % requis par l'article 14.3.4 et la majorité de 97 % requise par l'article 14.3.6 des statuts pour les décisions extraordinaires).

TROISIEME RESOLUTION

(Statuts mis à jour)

Les Associés décident que les statuts de la Société, tels que modifiés en conséquence des résolutions qui précèdent, seront mis à jour et certifiés conformes par le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux présentes décisions, et notamment de procéder, dans le délai d'un mois à compter des présentes, au dépôt d'une déclaration modificative auprès du Guichet unique (INPI) et de toute formalité auprès du Registre du commerce et des sociétés de Pau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le présent acte, signé par l'ensemble des Associés, sera consigné sur le registre des délibérations d'associés (article 14.7 des statuts).

Nicolas PELISSIER

✓ Certifié par  notariats

45-8 GROUP

Représentée par Nicolas PELISSIER, Président

Emmanuel MASINI

✓ Certifié par  notariats

PERIDOTITE PARTICIPATIONS

Représentée par Eric GAUCHER

Eric GAUCHER

✓ Certifié par  notariats

G&OL

Représentée par Emmanuel MASINI